

ment de Trévoux), le *Beaujolais* jusqu'à *Tramaye* en *Maconnais*, le *Roannais*, ainsi que le *Haut et bas Forests*.

Après l'abolition des *missi dominici*, institués par *Karl-le-Magne*, lesquels répondaient, à ce que nous croyons, au *Judices deputati*, ou juges députés des rois Bourguignons de la première race, les Comtes du Lyonnais réunis à ceux des Comtes voisins dépendant du même monarque furent ordinairement soumis, d'abord militairement, puis aussi administrativement à l'autorité supérieure des *Marchions* (*Marchiones*) ou gardiens des frontières de l'État, lesquels prenaient pompeusement le titre de (*Dux*) *Duc*, soit qu'ils eussent commandé en chef les troupes du pays, soit qu'il fussent élevés à cette haute dignité de l'état par la faveur des rois.

Tels furent *Gérard*, dit de *Rossillon* (a° 851), *Boson* (a° 875), qui devint ensuite roi de *Provence*, *Hugues* (a° 911-926), qui fut roi d'Italie, et enfin (a° 943) *Hugues*, comte de *Bresse* et *Marchion*, cousin germain du roi *Conrad* et son principal lieutenant dans la *Cis-jurane*.

Les Comtes réunissaient à l'autorité militaire et administrative supérieure la haute police judiciaire, et représentaient la personne du souverain dans leur territoire respectif. Vu l'étendue du Lyonnais, le Comte de cette province avait sous lui un *Vicomte* (*Vice-Comes*) qui le suppléait au besoin dans toutes ses fonctions.

Le territoire du *Comitat Lyonnais*, ainsi que la plupart des *Comitats* du *Royaume de Bourgogne Jurane* était divisé, au X<sup>e</sup> siècle, en un certain nombre d'arrondissements administratifs qui sont désignés dans les actes latins par le mot générique de *Tractus*, *Ager* ou *Vicaria*, qui correspondent au nom plus moderne de *Viguerie*.

Les anciens documents de l'époque nous ont conservé les noms d'une vingtaine de ces Arrondissements ou *Vigueries*. Mais leur situation respective est mal aisée à déterminer à cause de l'altération apportée par les copistes et le temps dans les